

# CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER

Séance du vendredi 30 juin 2017

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 30 juin 2017, à 18 heures, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Anne-Marie DAUVIN, Valérie FRÉMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Sonia BAUDOUIN, Mélanie DAUVIN (procuration à Michel BOIVIN), Jessica DEVÉ, Raymond ROBIN.

## I. Élection du secrétaire

Valérie RENOUF a été élue secrétaire.

## II. Procès-verbal de la séance du lundi 22 mai 2017

Il est approuvé à l'unanimité. Thierry MOURLON fait remarquer qu'il avait dit, lors de l'examen de la question de la location du local de la place de la Marine à l'association Ph'Arts à l'Ouest, qu'il serait opportun d'octroyer un loyer gratuit dans la mesure où il s'agit d'une demande de location émanant d'une association locale.

## III. Désignation des délégués municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à 18 heures, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Blainville-sur-mer. Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Anne-Marie DAUVIN, Valérie FRÉMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Charly SAUSSAYE.

Absents : BAUDOUIN Sonia (excusée), DAUVIN Mélanie (excusée, procuration à Michel BOIVIN), DEVÉ Jessica (excusée) et ROBIN Raymond (excusé).

### 1. Mise en place du bureau électoral

M. Michel BOIVIN, maire, en application de l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT) a ouvert la séance.

Mme Valérie RENOUF a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM Anne-Marie DAUVIN, Charly SAUSSAYE, Valérie FRÉMOND et Sylvie LAVILLE.

### 2. Mode de scrutin

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal, et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 5 délégués et 3 suppléants. Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée pour l'élection des délégués et une autre pour l'élection des suppléants. Un exemplaire de ces deux listes de candidats a été joint au procès-verbal.

### 3. Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe, exception faite du maire qui, disposant d'une procuration, était porteur de deux enveloppes.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### 4. Élection des délégués et des suppléants

#### 4.1. Résultats de l'élection des délégués

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés).....	14
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau .....	0
d. Nombre de votes blancs .....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....	14
f. Nombre de voix liste <i>Blainville Avenir</i> .....	14

- BOIVIN Michel, LAVILLE Sylvie, GOUX Christian, DAUVIN Anne-Marie, LECONTE Jean-Claude.

## CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER

### Séance du vendredi 30 juin 2017

Une fois l'attribution des mandats de délégués attribués, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants.

#### 4.2. Résultats de l'élection des suppléants

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0  
 b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)..... 14  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau ..... 0  
 d. Nombre de votes blancs ..... 0  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 14  
 f. Nombre de voix liste *Blainville Avenir*..... 14  
 - SAUSSAYE Charly, RIBES Béatrice, MARIE Alain.

#### 4.3. Proclamation des délégués élus

Le maire a proclamé élus délégués :

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus
Blainville Avenir	14	5

Il a ensuite proclamé élus suppléants :

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Blainville Avenir	14	3

#### 5. Observations et réclamations

Néant

#### 6. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 30 juin 2017 à 18h20, en triple exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

#### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS - SCRUTIN DU 30 JUIN 2017

NOM	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Délégués	Suppléants
BOIVIN	Michel	25/03/1952	Blainville/mer	20 route du Hutrel	X	
LAVILLE	Sylvie	15/06/1967	Caen	18 rue de Chausey	X	
GOUX	Christian	24/03/1947	Ousson/Loire	19 La Carrière Hue	X	
DAUVIN	Anne-Marie	22/03/1946	Boisroger	24 rue de Néauville	X	
LECONTE	Jean-Claude	18/12/1952	Blainville/mer	La Jeannerie	X	
SAUSSAYE	Charly	24/05/1946	Blainville/mer	La Héronnerie		1
RIBES	Béatrice	25/04/1960	Sarlat	3 chemin du petit moulin		2
MARIE	Alain	19/04/1952	Coutances	15 la Rogerie		3

# CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER

## Séance du vendredi 30 juin 2017

### IV. Local de la place de la Marine

Siège social de l'association : A la demande des représentantes de l'association, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- annule sa délibération du 22 mai 2017 ;
- autorise l'association Ph'Arts à l'Ouest à établir son siège social au local situé place de la Marine à Blainville-sur-mer.

Ensuite, le maire donne lecture de la lettre de madame Catherine DELANOË, présidente de l'association : « *Monsieur le maire, par la présente, l'association Ph'Arts à l'Ouest et moi-même, venons vous remercier ainsi que le Conseil Municipal, pour l'obtention de ce petit local idéalement situé, Place de la Marine, pour servir de boutique expo/vente, elle sera ouverte toute la semaine, sauf jour de fermeture hebdomadaire et ceci à l'année.*

*Nous veillerons à ce que la confiance et l'aide précieuse que vous nous accordez aujourd'hui, ne soit en rien démentie tout au long de cette aventure qui, nous l'espérons, sera de longue durée.*

*Ce local portera le nom proposé par vous-même M. Le Maire, « La maison des Artistes » et pour ce faire, un des membres réalisera un panneau que nous pourrons apposer au-dessus de la porte et fixer dans des trous déjà existants.*

*Nous attendons les devis demandés aux assurances et dès réception de notre attestation d'assurance et de notre numéro siren, nous en ferons copie et reviendrons vers vous.*

*Nous assurerons l'entretien de propreté du local à notre charge, ainsi que le rafraîchissement de peinture, sur l'entourage des fenêtres et volets.*

*Dès à présent, nous pouvons vous indiquer les artisans/artistes qui vont normalement nous rejoindre, dans les semaines et mois qui viennent :*

- une créatrice de bijoux en verre soufflé de Murano
- deux créatrices de sacs et chapeaux
- une petite mercerie ambulante, créatrice de divers objets de déco pour la maison
- deux peintres sur bois
- une créatrice de petits chaussons en cuir pour enfants
- une créatrice sur tissu (en septembre prochain)
- une créatrice de bijoux en macramé...
- un artisan vendeur de produits exotiques, réalisant ses punches et liqueurs
- des artisans réalisant bocaux de légumes bio du jardin, du miel...

*Avant ouverture, nous envisageons de faire une inauguration, à laquelle nous aimerions vous convier, convier les membres du conseil ainsi que les journaux locaux ; pour ce faire, les invitations vous parviendront après que nous aurons réalisé la décoration intérieure.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, ainsi que le conseil municipal, l'assurance de notre considération distinguée.*

*La Présidente, Mme DELANOË. »*

### V. Écoulement des eaux pluviales de la Journeuserie à la Devauserie

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, indique qu'une étude du bassin versant malouin est absolument indispensable en amont de toute opération visant à faciliter l'écoulement des eaux pluviales de la Journeuserie à la Devauserie.

Il laisse entendre que cette étude demandera un temps certain.

### VI. Budget d'assainissement

Vu l'état du réseau communal d'assainissement collectif et compte-tenu de la situation du budget d'assainissement, le maire propose au conseil municipal le remboursement de 235 838.63€ versés par le budget communal au budget d'assainissement afin d'équilibrer ce dernier entre 1993 et 2000.

Il donne le détail des contributions successives du budget communal pour l'équilibre du budget d'assainissement pendant cette période.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition du maire et le charge de l'accomplissement des formalités nécessaires.

### VII. Dotation globale de fonctionnement 2017

Le maire informe le conseil municipal de la décision ministérielle de réduire de 12 000 € la dotation globale de fonctionnement 2017 de la commune de Blainville-sur-Mer dans le cadre de la contribution de notre commune au redressement des finances publiques 2017.

### VIII. Parcelle de terrain jouxtant le cimetière

Le maire donne lecture du courriel de M. Christian LEBRETON daté du 30 mai 2017 : « *Bonjour, Je me permets de revenir vers vous car j'aimerais savoir quand on va pouvoir vendre notre terrain, car il est devenu constructible depuis longtemps.*

*Et depuis votre mail du 26/01/17, nous n'avons pas de nouvelles de votre part.*

# CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER

## Séance du vendredi 30 juin 2017

*Nous trouvons anormal de ne pas pouvoir vendre ce terrain à notre convenance depuis que l'expert (suite succession de notre père), envoyé par le notaire en charge de cette succession, est intervenu et a évalué ce terrain à + ou - 35 € le m<sup>2</sup> (Cabinet Hébert à Marchésieux 50190 – tél : 02.33.76.76.17). Merci de bien vouloir nous répondre le plus rapidement possible. Mme LEBRETON Arlette. »*

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de saisir les domaines pour estimation du prix de ce terrain.

### **IX. Adhésion 2017 à l'association des maires de la Manche**

Le maire propose le renouvellement de l'adhésion à l'association des maires de la Manche, pour une cotisation de 261.72€ pour l'année 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte le renouvellement annuel de la cotisation à l'association des maires de la Manche pour 261.72€.

### **X. PLU : validation d'étape du règlement et du plan de zonage**

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, informe le conseil municipal qu'il convient d'attendre la réponse des « personnes associées » avant de soumettre le projet de révision au conseil communautaire.

### **XI. Zéro phyto**

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux présente l'option zéro phyto avec ses avantages et ses contraintes. Il propose une réunion des commissions de l'aménagement de l'espace et des travaux pour avis, qui aura lieu le lundi 10 juillet 2017 à 17h30.

### **XII. Questions diverses**

#### **1. Démission de Patrick LORET**

Le maire donne lecture de la lettre de démission du conseil municipal de Patrick LORET : « *Monsieur le Maire, Membre du conseil municipal de Blainville-sur-Mer depuis les dernières élections, je souhaite aujourd'hui me retirer de cette fonction.*

*Suite au vote de la dernière réunion de conseil, je n'approuve pas le choix pris concernant l'éclairage du stade de foot. Ces travaux n'étant pas d'une nécessité absolue pour la commune, devraient passer après la réhabilitation de la salle des fêtes et de la cantine.*

*De plus, mon opinion sur ce sujet est vivement critiquée dans les activités personnelles de M. Alain MARIE (réunions de chasse et club de foot de Blainville-sur-Mer) qui se charge de faire part à tout son entourage de mon avis au sujet des travaux.*

*Par conséquent, je vous adresse par cette présente, ma démission du conseil municipal à compter de la réception de cette lettre.*

*Je vais remettre en mairie tous les documents relatifs aux dossiers sur lesquels je travaillais. Je vous remercie de votre confiance durant ces années et souhaite beaucoup de succès à l'équipe en place. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes respectueuses salutations.»*

*Le maire a reçu Patrick LORET qui lui a confirmé sa décision. Il l'a donc acceptée.*

#### **2. Budget communal : rectification budgétaire**

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la rectification budgétaire suivante :

Section de fonctionnement :

- dépenses - compte 678 – charges exceptionnelles : - 30 €

- recettes – compte 002 – excédent de fonctionnement reporté : - 30€

#### **3. Recrutement d'un agent non-titulaire pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité au camping municipal**

Le maire rappelle qu'il est nécessaire, pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité au camping de la Melette, de recruter un agent non-titulaire, dans les conditions fixées par l'article 3, 1° et 2° de la loi du 26 janvier 1984.

Il propose au conseil municipal de créer un emploi temporaire d'adjoint administratif territorial de 2ème classe, du 08 juillet au 19 août 2017, pour faire face à ce besoin saisonnier d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne son accord et charge le maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

#### **4. Parcelles mobilhomes : changements de locataires**

- Parcelle 14B

Le maire indique que Mme Angélique LOUVET, locataire de la parcelle 14B, a vendu son mobilhome à Mme Valérie POSTEL domiciliée au Grand Quevilly.

- Parcelle 15B

Suite au décès de Mme Denise THERRIBOUT, le contrat doit être établi au nom de son fils, Dominique THERRIBOUT, domicilié à Mantes la Jolie.

Il convient d'établir les nouveaux contrats de location à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte les changements de locataires susvisés et charge le maire des formalités habituelles.

# CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER

Séance du vendredi 30 juin 2017

## 5. Budget camping : virements de crédits

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide les virements de crédits suivants :

Section d'exploitation – dépenses :

- compte 695 – impôts sur les bénéfiques : - 500 €
- compte 673 – titres annulés sur exercice antérieur : + 500 €

## 6. Budget communal : virements de crédits

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide les virements de crédits suivants :

Section d'investissement - dépenses :

- compte 21318 – autres bâtiments publics (cantine) : - 150 000 €
- compte 2313 – travaux de bâtiments : + 150 000 €
- compte 21712 – travaux de voirie (routes 2017) : - 50 000 €
- compte 2315 – travaux de voirie (aménagement bourg) : + 50 000 €

## 7. Entretien du terrain de football

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint, expose que le ressuyage du terrain de foot se fait de plus en plus mal après les périodes de pluie. Suite à un examen sur le terrain par M. Philippe RIHOUEY de la société Pry Tech, ce dernier a constaté les fentes drainantes fortement polluées. Ce qui n'est pas surprenant compte-tenu de l'âge du terrain. Une étude complémentaire s'avérerait nécessaire pour confirmer ces dysfonctionnements.

La commission des travaux est chargée de la suite à donner.

## 8. Surveillance de la cantine scolaire

Le maire informe le conseil municipal que M. Denis DELANOÉ ne sera pas renouvelé dans sa fonction de surveillant de cantine à la rentrée scolaire 2017-2018.

## 9. Pot de départ en retraite de madame Sylvia LEFRANC

Le pot de départ de Sylvia LEFRANC aura lieu le lundi 10 juillet, à 11h30, dans le petit salon de la mairie. A cette occasion, sera remis le cadeau de départ offert par la commune.

## 10. Bulletin municipal

Le maire fait part au conseil municipal des félicitations de nombreux lecteurs du bulletin municipal. Il remercie à nouveau Charly SAUSSAYE, responsable de la publication.

## 11. Lutte collective contre le frelon asiatique

Le maire rappelle au conseil municipal sa décision d'adhérer à la FDGDON de manche pour 52 € par an. Il propose au conseil municipal de bien vouloir, en plus, prendre en charge les frais d'intervention chez les particuliers.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

## 12. Parking et plateau scolaires

Le maire indique au conseil municipal que Mme Juliette VUILLERMOZ met au point l'avant-projet du parking et du plateau scolaire en même temps que l'avant-projet de cantine. Il exprime le souhait que les commissions des travaux et de l'urbanisme en prennent connaissance dès réception.

Il demande, par ailleurs, à Christian GOUX et Valérie RENOUF, nos deux délégués à la Communauté de Communes Mer et Bocage, d'assurer le suivi des dossiers parking et plateau scolaires dans la perspective de l'élaboration du budget 2018. Valérie RENOUF fait remarquer qu'elle défendra le projet mais pour ce faire, il faudra qu'elle soit informée de l'évolution du dit projet.

## 13. Convention entre la commune et GRDF

Le maire indique que la rédaction d'une convention entre la commune et GRDF pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relève des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz naturel est à l'étude. Il précise que la première mouture adressée n'est pas convenable et qu'il en a sollicité une seconde tenant compte de ses remarques négatives sur d'éventuels élargissements à d'autres prestataires choisis par GRDF.

## 14. Réunion du conseil municipal avec le CAUE

Le maire transmet au conseil municipal l'acceptation par le CAUE d'une réunion du conseil municipal, le mardi 26 septembre 2017, à 18h, à la mairie avec deux questions à l'ordre du jour :

- le conseil patrimoine communal bâti par M. Jean-Jacques ERNAULT, architecte conseiller
- le conseil paysage relatif au cimetière et un développement sur les enjeux des interactions existantes entre l'église et le cimetière et inversement par Cécile GUILLOPÉ, paysagiste conseillère.

## 15. Commission du développement durable

Le maire demande à la commission du développement durable de se réunir dans les meilleurs délais pour examiner les bilans 2016 en matière d'économie d'énergie et d'économie d'assainissement.

## **CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER**

### **Séance du vendredi 30 juin 2017**

Il indique que cette commission sera associée aux réunions de la commission de l'urbanisme pour les aménagements de la cantine scolaire, du parking scolaire, du plateau sportif scolaire et des liens de déplacement entre ces divers sites. Il ajoute qu'il faudra être extrêmement vigilant à ce que ces liens soient respectueux des règlements en matière de handicaps.

#### **16. Nouvelles communautaires**

Valérie RENOUF fait part des nouvelles communautaires notamment par rapport aux commissions au sein desquelles elle siège : affaires sociales, scolaires et culturelles.

#### **17. Rapport d'Alain MARIE sur la CLECT**

Alain MARIE informe le conseil municipal des trois points de réflexion étudiés lors de la réunion de la CLECT du 20 juin :

1. La méthode d'évaluation qui reste à voter (voir diapos 9,10,11,12,13)

Selon la méthode retenue, la capacité d'autofinancement de la commune se trouve plus ou moins amputée.

Il y a 2 méthodes principales, la méthode légale et la méthode dérogatoire qui se base sur la capacité réelle d'autofinancement de la commune.

A noter que la méthode dérogatoire à la méthode légale nécessite l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux.

2. PLUI : le scénario n° 2 a été retenu (2 euros par Hab pour Blainville, soit 3 228 euros/an).

3. La durée d'amortissement des investissements reste aussi à décider (voir tableau P 26).

20, 25, ou 30 ans ?

L'objet du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h10.